

## Fiscalité - FI

### Synthèse

- Fiscalité
- Taxation en matière d'impôts directs et indirects et taxes assimilées
- Perception et recouvrement, enregistrement, suivi et transfert des moyens financiers pour le compte de l'administration fédérale en matière d'impôts directs et indirects et taxes assimilées
- Détection et recherche des cas de fraude et redressements fiscaux en matière d'impôts directs et indirects et taxes assimilées

### Définition

- Impôts directs (fiscalité des entreprises et des revenus) :
  - Détermination des montants de précompte professionnel à percevoir par les employeurs, de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt des sociétés et de l'impôt des non-résidents
  - Procédure et/ou calcul des impôts directs et taxes assimilées (notamment impôt des sociétés et impôt des personnes physiques)
  - Contrôle de l'application de la législation relative aux impôts directs et taxes assimilées (notamment impôt des sociétés et impôt des personnes physiques)
- Impôts indirects (fiscalité des entreprises et des revenus) :
  - Détermination des montants à percevoir selon la réglementation
  - Procédure et/ou calcul des impôts indirects pour les entreprises et les personnes physiques (notamment TVA)
  - Contrôle de l'application de la législation relative aux impôts indirects des sociétés et des personnes physiques (notamment TVA)
- Impôts sur les biens mobiliers et immobiliers :
  - Détermination des montants des droits d'enregistrement, des droits d'hypothèque, des droits de greffe, des droits de succession, des droits de timbre et taxes assimilées et des précomptes à percevoir
  - Procédure et/ou calcul des droits d'enregistrement, des droits d'hypothèque, des droits de greffe, des droits de succession, des droits de timbre et taxes assimilées et des précomptes
  - Contrôle de l'application de la législation relative aux droits d'enregistrement, droits d'hypothèque, droits de greffe, droits de succession, droits de timbre et taxes assimilées et aux précomptes
- Cadastre :
  - Constitution et/ou gestion de la documentation patrimoniale
  - Attribution d'un revenu aux biens immobiliers
  - Inventaire et informations relatives aux données des biens immobiliers (propriétaires, situation du bien,...)
- Patrimoine de l'État :
  - Acquisition et/ou aliénation (y compris par l'expropriation) de biens immobiliers de et/ou pour les pouvoirs publics
  - Élaboration et/ou enregistrement d'actes authentiques spéciaux
  - Réalisation, vente, recyclage, destruction, prêt et/ou estimation de biens mobiliers pour et aux pouvoirs publics
- Recouvrement des impôts, précomptes, taxes, amendes, créances non fiscales :
  - Enregistrement et/ou suivi des ordres de recouvrement
  - Envoi des avis de paiement aux débiteurs
  - Transmission et/ou restitution des montants perçus indûment
  - Surveillance des recouvrements en suspens, de l'état des poursuites et/ou de la prescription

## Définition (suite)

- Droits de douane et accises :
  - Contrôle de l'application correcte de la législation
  - Procédure et/ou calcul
- Lutte contre la fraude :
  - Détection et recherche des cas de fraude et redressements fiscaux en matière d'impôts et recouvrement
  - Élaboration et/ou application des mesures relatives à la prévention de la fraude
- Soutien administratif (demandant une connaissance de la matière) :
  - Traitement de dossiers
  - Accompagnement de commissions
  - Gestion des contacts

## Hors de la définition

- Gestion d'un ou plusieurs bâtiments
  - *Catégorie de métiers Logistique et Économat (LO)*
- Transposition des notes conceptuelles et des concepts dans la réglementation et les arrêtés ainsi que leur interprétation et la gestion des litiges fiscaux (où l'expertise relative à la rédaction et à l'interprétation de la réglementation priment sur l'expertise technique du contenu de la réglementation)
  - *Catégorie de métiers Normes juridiques et Litiges (JU)*
- Mesures, au niveau géographique ou technico-géométrique, de biens immobiliers, et techniques connexes
  - *Catégorie de métiers Sciences, Sciences appliquées, Étude et Recherche (WO) (au niveau géographique) ou Technique et Infrastructure (TI) (au niveau technico-géométrique)*

